

Décision n° 2025/04
relative à l'accréditation de
Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales
Sigle :	ELISA Aerospace
Type :	Privé
Académie :	Amiens
Sites de l'école :	Saint-Quentin, Saint-Jean-d'Illac

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2018/02-03 ; Décision n°2023/03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites de St Jean D'Illac et St Quentin

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales ;
- Vu le rapport établi par Philippe STOLTZ (membre de la CTI, rapporteur principal), Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, corapporteur), Véronique ABADIE (experte auprès de la CTI, experte), Hajer BAAZAOUI ZGHAL (experte auprès de la CTI, experte internationale), Vincent BARAZZUTTI (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 Avril 2025 ;
- Entendus : Chantal de TURCKHEIM, directrice générale, Michael REDZIOCH, directeur des formations et Jean-François CARPENTIER, directeur de la recherche

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales, sur le site de Saint-Quentin	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs des sciences aérospatiales, sur le site de Saint-Jean-d'Illac	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

En priorité :

- Mettre à jour le règlement des études en levant les incohérences sur la durée à l'international et les exigences en maîtrise de la langue anglaise
- Mettre en conformité avec R&O la formation d'ingénieurs en augmentant la proportion d'enseignants chercheurs et le taux de vacataires du monde socio-économique intervenant dans la formation
- Structurer une démarche Qualité qui prend en compte une cartographie des processus, la description des processus et les indicateurs associés
- Redéfinir l'organisation de l'école pour identifier des responsables en face des activités en écart par rapport aux critères de la CTI.

Mettre en mode projet :

- Déployer une démarche Qualité effective, partagée avec le personnel qui prend en compte une cartographie des processus, la description des processus et les indicateurs de conformité et de performance associés
- Déployer une démarche compétences partagée avec l'ensemble du personnel enseignant
- Mettre à jour la stratégie recherche en précisant le plan d'action prévu à court et à moyen termes.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 08 avril 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Claire PEYRATOUT, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025

Philippe STOLTZ
rapporteur principal

Sébastien LOBIAU
le secrétaire greffier

Jean-Louis ALLARD
Le vice-président

Sébastien

